

GENEVOIS A L'ECOLE

LE MERCREDI MATIN ?

Introduction

Nous sommes deux étudiants de la Haute école de Travail social à Genève dans l'orientation « animation », volée plein temps 09 et temps partiel 06. Pour l'évaluation du module E6 « professionnalité, sens et fonction », il nous est demandé de rédiger un article, publié sur www.anim.ch et relayé sur www.reiso.org. Cet article doit être complété d'un dossier.

Lors du choix des thèmes, nous avons choisi le champ d'investigation de l'enfance. La modification de la loi sur l'instruction publique et ses implications en 2013 a rapidement attiré notre attention. Nous avons trouvé ce sujet à la fois d'actualité et « nouveau ». Nous avons effectué plusieurs entretiens pour la réalisation de cet article, entre autre avec un enseignant, une animatrice socioculturelle et une monitrice en centre de loisir. Aux vues du temps imparti pour la réalisation de cet article et de ce dossier, nous avons fait le choix de nous intéresser aux points de vue des professionnels impliqués, laissant de côté les parents d'élèves.

Harmonisation de la scolarité obligatoire : « HarmoS »

HarmoS est un nouveau concordat scolaire suisse. Il a été élaboré par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

En adhérant au concordat HarmoS, les cantons s'engagent à harmoniser leurs structures et les objectifs de la scolarité obligatoire. Grâce à cet accord, les cantons souhaitent renforcer l'harmonisation de la scolarité obligatoire, assurer une certaine perméabilité du système et lutter contre ce qui pourrait faire obstacle à la mobilité des élèves d'un canton à un autre.

Les représentants des gouvernements cantonaux qui forment la CDIP¹ ont décidé à l'unanimité de soumettre cette formule à l'acceptation des cantons. Dans la plupart des cantons, ce sont les parlements cantonaux qui ont le pouvoir de ratifier un tel accord et cette décision est soumise au référendum facultatif.

Le nombre de cantons requis pour l'entrée en vigueur d'HarmoS (10 cantons) a été atteint en avril 2009.

Le 1er août 2009 marque le début d'une période transitoire de six ans. Les cantons signataires ont jusqu'au début de l'année scolaire 2015/2016 pour mettre en œuvre les éléments du concordat qui leur font encore défaut. Cette échéance s'applique également aux cantons qui adhèrent ultérieurement à « HarmoS ».

¹ Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, réunissant les 26 conseillers et conseillères d'Etat responsables de l'éducation.

Genève adhère à HarmoS

En février 2009, Genève est devenu le 9e canton à adhérer au concordat HarmoS, adhérant du même coup à la Convention scolaire romande. Dès lors, Genève se prépare à devenir HarmoS-compatible et à faire partie d'un espace romand de la formation. Ce nouvel espace sera doté dès 2011 d'un plan d'études commun portant sur la scolarité obligatoire: le Plan d'Etude Romand (PER)².

Le 22 septembre 2010, le Conseil d'Etat a adopté dans ce sens deux projets de loi majeurs, distincts mais dépendants l'un de l'autre, visant à modifier la loi sur l'instruction publique (LIP)³. Le premier a pour but de rendre la LIP conforme aux exigences d' HarmoS. Le second vise à modifier l'horaire scolaire des élèves de l'école primaire genevoise en donnant au Grand Conseil la compétence d'en fixer le principe général. Le Conseil d'Etat propose le retour à une répartition dans la semaine des périodes d'enseignement sur quatre jours et demi, avec le mercredi matin, facultatif au premier cycle primaire (élèves de 4 à 7 ans) et obligatoire pour le deuxième cycle primaire (élèves de 8 à 11 ans) dès 2013.

Le 22 septembre 2010, le Grand Conseil de la République et canton de Genève décide d'appliquer les changements proposés par le conseil d'Etat. Les arguments fortement mis en avant afin de justifier ce choix sont: légalité des chances, la facilitation de la mobilité entre cantons et le fait que les résultats scolaires des enfants genevois soient en-dessous des moyennes Suisses.

Le Grand Conseil s'est appuyé sur la « Commission HarmoS et Horaire scolaire » (HHS)⁴, commission composée d'une quarantaine d'acteurs des divers milieux impliqués par les modifications HarmoS afin de prendre cette décision.

Plusieurs propositions ont été faites en alternatives à l'école le mercredi matin : L'accueil continu, l'allongement des plages horaires, le retour des samedis matin, etc. Mais aucune de ces propositions ne fut prise en compte par la HHS.

Le 6 juin 2011, la Société Pédagogique Genevoise (SPG)⁵, association à buts non-lucratifs formée du syndicat et de l'association professionnelle regroupant les membres du personnel travaillant dans les écoles primaires genevoises ainsi que les personnes exerçant une activité en rapport avec l'enseignement primaire, lance un referendum contre cette modification de la LIP.

L'échéance de ce referendum est fixée au 12 juillet 2011.

² <http://www.plandetudes.ch/web/guest>

³ http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10.html

⁴ http://www.geneve.ch/dip/doc/dossiers/temps-scolaire/instances_commission.pdf

⁵ <http://www.spg-syndicat.ch/>

Voici un exemple d'alternative⁶ proposée par la SPG.

Sur 4 jours : lundi-mardi + jeudi-vendredi

07h55	08h40	45'	1 ^{ère} période d'enseignement	Permet de préserver le mercredi de congé pour les élèves et de concilier une fin de l'école proche de l'horaire actuel (16h15 au lieu de 16h00). Le cycle 1 pourrait commencer à 8h40 et avoir la récréation décalée (10h10-10h30). La 8 ^{ème} période (ou la 5 ^{ème} période) d'enseignement pourrait être transformée en temps d'études obligatoire par exemple le lundi et le jeudi (ou le mardi et le vendredi). Le temps du repas est de 1h45 mais pourrait être allongé à 2h., ce qui ferait terminer à 16h30.
08h40	09h25	45'	2 ^e période d'enseignement	
09h25	09h45	20'	<i>récréation</i>	
09h45	10h30	45'	3 ^e période d'enseignement	
10h30	11h15	45'	4 ^e période d'enseignement	
11h15	12h00	45'	5 ^e période d'enseignement	
12h00	13h45	105'	<i>repas</i>	
13h45	14h30	45'	6 ^e période d'enseignement	
14h30	15h15	45'	7 ^e période d'enseignement	
15h15	15h30	15'	<i>récréation</i>	
15h30	16h15	45'	8 ^e période d'enseignement	

Document de travail du comité de la SPG – 7 décembre 2009

Et les enseignants dans tout ça ?

Pour la réalisation de ce dossier, nous avons souhaité aller à la rencontre des enseignants, en réalisant une interview avec l'un d'entre eux. Il a souhaité rester anonyme.

Il a tout d'abord commencé par nous dire qu'HarmoS était une bonne chose pour les enfants venant d'un autre canton : « ça leur facilitera les choses autant qu'à nous. Avoir les mêmes cahiers, les mêmes méthodes, ça clarifie tout pour tout le monde. De plus, le fait d'avoir les mêmes cahiers permet des économies ! »

Mais lorsque le sujet du mercredi matin est mis sur la table, le ton change : « Genève n'est pas vraiment en décalage avec HarmoS et le fait de dire qu'il faut une demi-journée de cours supplémentaire pour entrer dans le Plan d'Etude Romand est faux ! D'autres solutions ont été proposées, mais les politiques se bornent à faire comme Berne leur dit de faire... Cette modification de la loi n'est pas bénéfique pour la population mais pour leur réélection. »

⁶ http://www.spg-syndicat.ch/index.php/component/docman/doc_download/552-horaires-continu-et-prolonge-variantes-spg

Pour lutter contre la Genève “mauvaise élève ?” : « Croyez-vous vraiment que le fait de rajouter plus de la même chose va aider les élève en difficulté ? Il me semble au contraire logique que cela risque de creuser l'écart entre ceux qui réussissent et les autres. Il faudrait repenser le système en termes de soutien scolaire, de nombre d'élèves par classe, d'horaires continus et j'en passe. L'observatoire n'a pris que les informations qui les arrangeaient. »

Il nous a aussi été transmis un sentiment « d'inconstance politique » actuellement vécue au sein du milieu scolaire : « Le système est en perpétuel mouvement. Les gens ont besoins de stabilité pour pouvoir comprendre un système... On enlève les notes, on les remet, on installe des directeurs, on enlève les professeurs principaux... Comment voulez-vous que les parents s'y repèrent ? »

La réticence perçue de la part de certains enseignants part rapport à ces changements provient aussi peut-être de cette instabilité, de ce « flou » : « Il est difficile pour les enseignants d'anticiper quoi que ce soit. Nous sommes en juin et le découpage de l'année prochaine n'est pas encore connu et ce découpage n'est pas double degré. De plus, le système avec l'arrivée des directeurs n'est pas encore stable et on vient déjà rajouter des couches.»

Effectivement, avec cette vision des choses, il nous semble normal que les enseignants aient du mal à assumer des décisions pour lesquelles ils n'ont pas été consultés. « Les enseignants ont besoins de changements qu'ils peuvent choisir et qui aient du sens ! »

Et pour l'animation ?

L'animation est-elle vraiment concernée par ces modifications ? Selon nous oui !
Sur deux plans :

Politique

L'animation socioculturelle a pour mission d' « organiser et de mobiliser des groupes et des collectivités en vue d'un changement social. » En s'appuyant sur cinq caractéristiques – la libre adhésion, la participation, le changement social, la solidarité au sein d'une communauté diversifiée et la valorisation de la culture⁷ – elle vise à créer du lien social entre des lieux de vie et les acteurs de la société, quels qu'ils soient. Elle est ainsi en première ligne pour lutter contre les inégalités sociales et tous les types d'exclusions. Dès lors que les mouvements

⁷ Pour plus d'information, consulter la « Déclaration pour l'animation socioculturelle : Affirmer une continuité historique et affronter les défis actuels » disponible sous :
http://www.anim.ch/pxo305/pxo_content/medias/declaration_des_enseignants_formateurs.pdf

enseignants et les parents d'élèves se battent pour garder les mercredi matin congés, pourquoi l'animation ne s'engage-t-elle pas à leurs côtés ?

Il nous semble primordial dans le monde de l'animation, où la militance est reine, de nous unir aux mouvements enseignants, luttant contre la modification de cette loi. Non pas dans une logique de « lutter pour lutter », mais dans une logique de solidarité et de recherche de ce qui est bon pour l'enfant.

Pratique

La FAS'e (Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle)⁸ regroupe trente-sept centres de loisirs sur Genève. La grande majorité d'entre eux propose un accueil du mercredi pour les enfants. Nous voyons bon nombre de raisons pouvant amener à une diminution de la fréquentation de ces centres en liens directs avec les modifications de la LIP.

En outre, devoir réorganiser ces journées du mercredi aurait un coût humain. Les animateurs devront-ils changer leur taux d'occupation ? Les horaires actuellement établis devront-ils être rallongés dans la soirée ?

Un raccourcissement du temps d'animation rime, pour nous, avec un raccourcissement de temps à disposition pour tisser du lien. « Une course contre la montre pour faire quelque chose » nous dira Elisa, monitrice au Terrain d'aventure à Onex que nous avons interviewée. « Si on passe à une demi-journée seulement en 2013, nous n'aurons plus le temps de proposer des vraies activités créatives », déplore la jeune femme. Le risque de faire des activités « prêtes à consommer » est grand. Il nous semble essentiel de préserver ces temps de construction pour l'enfant, dans un cadre différent de celui de l'école ou de la maison.

Lutter ou s'adapter ?

« C'est aux parents de choisir si cette loi doit passer ou non. Nous, on est là pour nous adapter et répondre à leurs demandes et besoins » nous dira Christiane, animatrice au Jardin Robins d'Avully.

« Les choses changent, évoluent. Il ne faut surtout pas s'enfermer dans le "c'était mieux avant" » nous dira-t-elle par la suite.

Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité, pour un animateur socioculturel, de toujours rester ouvert au changement. Nous allons même plus loin en disant que c'est un devoir d'être à l'affût des demandes de changement formulées par les usagers, afin de pouvoir les accompagner de la manière la plus adéquate dans ces démarches de changement. Cependant, il nous semble que ces changements doivent pouvoir être choisis et non pas subis.

⁸ <http://www.fase-web.ch/index.html>

Conclusion

Les travailleurs sociaux doivent être un facteur de changement, mais pas de n'importe quels changements. Il est nécessaire de savoir réagir afin de soutenir les causes qui nous semblent justes. Garder cet esprit militant, cette volonté d'un avenir toujours meilleur. Pour nous, comme pour nos usagers. Et si cette cause ne nous émeut pas, il faut tout de même réagir, ne pas simplement attendre que les choses arrivent, prendre les devants afin d'être capables de s'adapter de manière adéquate et confortable.

Pour nous, simples étudiants, il nous semble important de se mobiliser afin de lutter contre cette modification de la LIP. Tout en restant suffisamment ouverts afin d'être capable de s'adapter aux changements, et même d'être capable d'y voir des opportunités.

Longue vie au travail social !

Bibliographies

Plan d'études romand :

<http://www.plandetudes.ch/web/guest>

20.06.2011

Loi sur l'instruction publique :

http://www.geneve.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10.html

20.06.2011

HHS :

http://www.geneve.ch/dip/doc/dossiers/temps-scolaire/instances_commission.pdf

20.06.2011

Variantes d'horaires :

http://www.spg-yndicat.ch/index.php/component/docman/doc_download/552-horaires-continu-et-prolonge-variantes-spg

20.06.2011

Déclaration pour l'animation socioculturelle : Affirmer une continuité historique et affronter les défis actuels :

http://www.anim.ch/pxo305/pxo_content/medias/declaration_des_enseignants_formateurs.pdf

20.06.2011

FAS'e :

<http://www.fase-web.ch/index.html>

20.06.2011

Projet de loi :

<http://www.gapp.ch/assets/files/PL10744.pdf>

20.06.2011

Concordat Harmos, horaires, débats, etc :

<http://www.geneve.ch/dip/>

20.06.2011

Articles :

<http://www.tdg.ch/geneve/actu/heure-mercredi-matin-ecole-sonne-2011-05-26>

20.06.2011

<http://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/15944959>

20.06.2011

[http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/3f3f48b2-c689-11df-86bf-](http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/3f3f48b2-c689-11df-86bf-17fcd9eb6a7d/Ecole_le_mercredi_matin_Gen%C3%A8ve_sappr%C3%AAte_%C3%A0_d%C3%A9battre)

20.06.2011

[17fcd9eb6a7d/Ecole_le_mercredi_matin_Gen%C3%A8ve_sappr%C3%AAte_%C3%A0_d%C3%A9battre](http://www.letemps.ch/Facet/print/Uuid/3f3f48b2-c689-11df-86bf-17fcd9eb6a7d/Ecole_le_mercredi_matin_Gen%C3%A8ve_sappr%C3%AAte_%C3%A0_d%C3%A9battre)

20.06.2011